

# Focus d'ARSeO

## « Pandémie – Continuité d'Activité »

*Le risque de pandémie n'est plus un scénario de science-fiction : depuis avril 2009 il s'agit d'une situation réelle.*

*En France, le **niveau 5** du Plan National de Prévention et de Lutte « Pandémique grippale » a été atteint, le **niveau 6** étant le **niveau d'alerte maximale**.*

*Ce plan, cadre structurant pour l'ensemble des entreprises du secteur public ou privé, émet des recommandations pour mettre en place une organisation cohérente et robuste et pour maintenir l'activité économique en fonction des différents niveaux d'alerte.*

*L'Etat demande à l'ensemble des acteurs de la vie sociale et économique française de se préparer à une éventuelle crise pandémique, c'est-à-dire :*

- évaluer les impacts d'une telle crise sur leurs activités ;
- disposer d'un PCA (Plan de Continuité d'Activité) pandémie.

**Et vous, quel est votre degré de préparation face au risque de pandémie ?**

**Comment accroître votre capacité de réaction face à une crise pandémique ?**

Disposer d'une visibilité globale du **niveau de préparation** de l'entreprise à une situation de pandémie est un pré requis indispensable à la mise en place de dispositifs de réaction appropriés.

ARSeO vous propose de réaliser avec vous cet **état des lieux** à travers un examen précis de votre contexte, visant à qualifier votre situation sur les principaux axes à prendre en compte : les *ressources humaines*, le *volet sanitaire* et l'*organisation opérationnelle* des activités de votre organisme.

Convaincus que seule une **approche pragmatique** permet d'obtenir des résultats utiles face à la problématique posée, nos objectifs sont de vous permettre :

- de *conserver une réelle flexibilité d'adaptation* en fonction des évolutions de la pandémie :
  - ❖ par l'articulation des phases de veille, de vigilance et de pré-crise,
  - ❖ par la mise en place d'actions concrètes en corrélation avec l'évolution de la crise.
- de *répondre aux exigences* et de *disposer d'un dispositif de gestion de crise* :
  - ❖ aligné sur les phases du Plan National et basé sur les recommandations gouvernementales,

- ❖ coordonné avec l'ensemble des acteurs (autorités, organismes experts, tiers...).

Afin de répondre au mieux à vos besoins et d'adapter nos prestations de conseil et d'assistance à votre contexte, notre offre est **modulaire**.

Quatre domaines d'intervention peuvent être adressés par ARSeO, au niveau global de l'Entreprise, au sein d'une entité (filiale...) ou pour un domaine d'activité spécifique :

- **gestion de crise** : adaptation – mise en place de dispositifs de réaction adaptés à la situation de risque pandémique ;
- **volet sanitaire** : renforcement des moyens de prévention et de protection sanitaire sur site, protection des collaborateurs ;
- **gestion des ressources humaines** : évaluation de la disponibilité des équipes en cas de pandémie ;
- **organisation des activités opérationnelles** : scénarios de maintien sur site, de télétravail ou de transfert vers une autre entité, renforcement de la protection des bâtiments, gestion des délégations, communication interne et externe, gestion des tiers, ...

Dans chacun de ces domaines, l'apport d'ARSeO repose sur :

- l'**expérience** acquise par nos consultants dans le cadre de leurs missions liées à la gestion des risques de pandémie,
- l'**actualisation permanente de nos connaissances** dans ce domaine en évolution continue (analyse des études et rapports des régulateurs et agences de notation, participation aux colloques du Haut Comité Français de Défense Civile, du SGDN...),
- une logique d'intervention participative avec nos clients dans un objectif de **transfert de compétences**.